

**Droit de Prémption Urbain :**

- 1- Le conseil Municipal, à l'unanimité, décide **DE RENONCER** à l'exercice du droit de préemption urbain pour l'immeuble situé 1 rue du Tenu cadastré section D, numéro 1554 d'une superficie de 219 m<sup>2</sup> pour la classé en zone Uc du plan local d'urbanisme

**Restaurant Scolaire : Choix du Prestataire :**

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération en date du 21 avril 2015, le conseil municipal a décidé de lancer une consultation en procédure adaptée pour retenir l'entreprise qui aura en charge la confection, la fourniture et la livraison des repas du restaurant scolaire pour la rentrée de août 2015. La durée du contrat sera de 3 ans. Le prestataire prévoit deux personnes pour la mise en place de la salle, le service et le ménage.

Le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne sur le site : [www.centraledesmarches.com](http://www.centraledesmarches.com) du 27 mai 2015 au 30 juin 2015 à 12h00.

Une annonce est parue 1<sup>er</sup> juin 2015 sur le Ouest France.

1 seule entreprise a présenté une offre :

Elres Elior – Paris (siège) Agence de Nantes : prix repas enfant : 4,08€TTC, prix repas adulte : 4,30€ TTC. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide : **DE RETENIR** l'entreprise Elres Elior – Paris (siège) Direction régionale Ouest à Nantes

**Restaurant scolaire et accueil périscolaire : Règlement Intérieur**

Madame BOUÉ Angélique, adjointe aux affaires scolaires, présente le règlement intérieur relatif au fonctionnement du restaurant scolaire, et de l'accueil périscolaire de la commune, celui-ci a été remis à jour après un an d'utilisation. Il convient de le modifier pour palier à certain dysfonctionnement au niveau des réservations. Il sera notamment possible de modifier les plages de réservations périscolaires 24h à l'avance. Le premier quart d'heure de dépassement des réservations périscolaires sera facturé au taux normal. Il sera possible de modifier la réservation de la cantine avant 09h le matin. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide : **D'ACCEPTER** les termes du règlement intérieur relatif au fonctionnement du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire de la commune, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

**Restaurant scolaire : Tarifs :**

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs du restaurant scolaire sont actuellement de 4,05€ pour un enfant et 5,00€ pour un adulte.

Ces tarifs permettent de couvrir les frais du prestataire de service restauration scolaire. Restent (personnel du service, électricité, chauffage, amortissement des bâtiments, ...) est à la charge de la commune.

Après une année de service, il convient de revoir le montant des tarifs du restaurant scolaire.

Considérant que la commune refacture les repas des enfants 4,05€ alors qu'elle les paye 4,08€ à Elior (2,40€ pour le repas et 1,68€ pour le personnel). Considérant que la commune supporte seule les autres charges du restaurant scolaire. Le Maire propose au conseil municipal de faire un geste en faveur des familles en passant le prix du repas enfant de 4,05€ à 4,00€

Le Conseil Municipal, à la majorité, après un vote à main levée :

3 voix contre, 12 voix pour : décide : **DE FIXER** le prix du repas enfant à 4,00€ **DE MAINTENIR** le prix du repas adulte à 5,00€

**Accueil Périscolaire : Tarifs :**

Monsieur le Maire rappelle que la facturation de l'accueil périscolaire se fait actuellement au ¼ d'heure et que le tarif est soumis au quotient familial de la façon suivante :

St Même le Tenu	
Facturation au 1/4 heure	
Tranche QF	Coût 1/4 heure
moins de 400	0,45 €
de 400 à 600	0,50 €
de 601 à 800	0,55 €
de 801 à 1200	0,60 €
de 1201 à 1800	0,65 €
de 1801 à 2100	0,70 €
plus de 2101	0,75 €

Après une année de service, il convient de revoir le montant des tarifs de l'Accueil Périscolaire. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide : **DE MAINTENIR** les Tarifs de l'accueil périscolaire comme indiqués ci-dessus.

#### **Ecole : Achat de fournitures scolaires :**

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que la première année scolaire de l'école publique La Genette est terminée et qu'il convient de préparer la deuxième.

Afin de contribuer au bon fonctionnement de l'école il est présenté au conseil municipal 2 devis de fournitures et livres scolaires pour la rentrée 2015-2016.

Les devis présentés sont respectivement de 1 138,52€TTC pour la classe des primaires et 1 037,13€ TTC pour la classe maternelle-CP. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide : **DE FAIRE** l'acquisition de fournitures scolaires pour la rentrée 2015-2016 auprès de la SADEL pour un montant de 1 138,52€TTC pour la classe des primaires et 1 037,13€TTC pour la classe maternelle-CP.

#### **Ecole : Achat de jeux pour la classe de maternelle :**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que pour le bon fonctionnement de l'école, la directrice, Madame Corinne ROUSSELEAU, souhaite faire l'acquisition de jeux pour la classe maternelle (cuisine).

Deux devis sont présentés au conseil municipal, un devis Manutan comprenant une gazinière et un réfrigérateur pour un montant de 435,60€ TTC et un devis Nathan de 278,00€ TTC. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide : **DE FAIRE** l'acquisition de jeux pour la classe maternelle (cuisine). **DE RETENIR** Le devis Nathan pour un montant de 278,00€TTC

#### **Ecole : Achat de mobilier pour une 3<sup>ème</sup> classe :**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que les inscriptions à l'école publique arrivent à un effectif de 54 élèves ce qui va entraîner une ouverture de classe.

Il convient d'acquérir du mobilier scolaire pour la future ouverture de cette classe.

Un devis Manutan, entreprise qui a déjà été retenu en 2014 pour équiper les 2 premières classes est présenté au conseil municipal, il comprend :

2 bancs, 1 armoire 2 portes, 1 meuble de rangement 18 cases, 1 meuble de rangement 20 bacs, 6 chaises à hauteur réglable, 1 tapis routier, 1 tableau triptyque blanc de 1.20 mètre par 2 mètres, 4 chaises, 6 tables Dico réglables, 4 bancs empilables, 2 tables de 120 par 60 cm et, 4 tabourets.

Le montant du devis est de 3 523,34€HT soit 4 228,01€TTC. Auquel il faut ajouter un devis de 126,70€TTC pour les casiers. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide **DE FAIRE** l'acquisition du mobilier scolaire et des casiers **DE RETENIR** Les devis Manutan pour un montant de 4 228,01€ TTC et 126,70€TTC.

#### **Parking en face de la Mairie : choix de la Maitrise d'Oeuvre :**

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que la commune dispose d'un espace à aménager, face à la mairie et autour de la salle de sports. Cet espace est situé en centre bourg, Il précise que par délibération du conseil municipal n°2014-122 du 23 Septembre 2014, le conseil municipal a décidé d'accepter le devis de l'entreprise CDC conseils de Machecoul pour la réalisation du relevé topographique de la zone comprenant le parking de la mairie, le terrain en terre battue face à la mairie, le terrain de basket extérieur, et la zone autour de la salle de sports pour remonter vers la rue des Chênes. Le montant de ce devis est de 1 566,00€TTC.

Monsieur Le Maire rappelle également que l'entreprise CDC conseils de Machecoul, a proposé un devis pour une mission de maîtrise d'œuvre (esquisse d'aménagement et avant projet) et que le conseil municipal dans sa séance du 21 Octobre 2014, a décidé d'accepter le devis pour la mission de maîtrise d'œuvre (esquisse d'aménagement et avant projet) d'un montant de 6 264,00€TTC.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le devis de CDC conseils de Machecoul pour une mission de maitrise d'œuvre de réalisation pour :

- l'établissement du projet
- l'assistance à la passation des contrats de travaux
- la direction de l'exécution des contrats de travaux : DET
- l'assistance aux opérations de réception

Le montant du devis s'élève à 7 642,50€HT soit 9 171,00€TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**D'ACCEPTER** le devis de l'entreprise CDC conseils de Machecoul pour la maitrise d'œuvre (PRO-ACT-DET-AOR) de la zone à aménager située face à la mairie. Le montant de ce devis est de 9 171,00€TTC.

Le conseil municipal souhaite que les travaux débutent avant la fin l'année

### **Salle Multifonction : Achat de rideaux :**

Monsieur Le Maire rappelle que la salle multifonction est actuellement dépourvue de rideaux ce qui entraine des désagréments au niveau de la température des locaux et de l'éblouissement.

Monsieur Le Maire propose donc de faire l'acquisition de rideaux pour équiper la salle.

Plusieurs devis ont été demandés.

Les propositions des entreprises sont les suivantes :

<u>RIDEAUX SALLE DE SPORT</u>				
	AB & W	AB & W	Toile de L'Ouest	BRUNELIERE
Montant Devis	4 024,80 €	11 385,60 €	5 414,40 €	4 136,80 €
Electrique	NON	OUI	NON	NON

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide : **DE FAIRE** l'acquisition de rideaux pour la salle multifonction, **DE RETENIR** l'entreprise AB & W pour un montant de 3 354,00 €H.T. soit 4 024,80 €T.T.C.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

A/ Le prochain conseil municipal aura lieu le 15 septembre 2015:

B/ Monsieur le Maire fait un bref commentaire de la réunion du bureau communautaire qui a eu lieu la veille au soir concernant entre autre le PLH et les logements d'urgence ainsi que la petite enfance.

C/ Communes Nouvelles : Les réunions avec Machecoul continuent, il convient de réfléchir sur le contenu de cette nouvelle entité et notamment sur les compétences propres à conserver par Saint Même le Tenu. (subventions aux associations, gestions des bâtiments, .....).

Un nouveau nom devra être trouvé qui sera approuvé par les différents conseils municipaux.

Le Maire rappelle qu'un rapprochement avec Machecoul apportera plus de services aux habitants (petite enfance, transport, commerce...). Le conseil municipal propose de mettre en place une réunion avec les associations pour les informer sur ce sujet des communes nouvelles.

D/ Site Internet de Saint-Même-le-Tenu : Fabrice BERNARD informe le conseil municipal qu'actuellement le site internet communal a eu 3 352 visites à ce jour pour un objectif de 4500 à l'année..